

Association régie par la Loi de juillet 1901 et déclarée à la Préfecture de Rouen

Courriel : contact@amisdujumelagerouenhanovre.eu - Site internet : <https://amisdujumelagerouenhanovre.eu>

BULLETIN D'ADHESION (1)

MEMBRE ACTIF (ADHERENT PRINCIPAL)	
NOM Prénom :	
Né(e) le :	
Adresse complète :	
Adresse courriel :	
Tél. fixe / portable :	
Profession :	

AUTRES MEMBRES (en cas d'adhésion dite « familiale » - couples et enfants)				
Lien Parenté	NOM	Prénom	Né(e) le	Mb Actif (seult si > 16 ans)

MES CAPACITES D'ACCUEIL DE PERSONNE(S) DE HANOVRE

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (selon décision AG annuelle)		
<i>(merci de cocher à gauche l'option retenue et de compléter à droite le mode de paiement joint)</i>		
Virement direct possible sur notre compte CRCA Seine Normandie FR76 1830 6000 1063 9189 7800 095		
<input type="checkbox"/>	20 €	Individuel – Tarif plein ou réduit (2)
<input type="checkbox"/>	30 €	Famille/Couple – Tarif plein ou réduit (2)
<input type="checkbox"/>	40 €	Autre association

<u>J'accepte</u> (rayer la mention inutile)	<u>- la publication de mon image sur le site web AJRH</u> (rayer la mention inutile)
<u>Je n'accepte pas</u> (rayer la mention inutile)	<u>- mon inscription aux mailings et groupes de discussion de l'association</u> (rayer la mention inutile)
Date ci-dessous :(3) <input type="text"/>	Signature(s) obligatoire(s) ci-dessous : <input type="text"/>

- (1) Les informations personnelles recueillies sur ce bulletin d'adhésion sont enregistrées dans notre fichier informatique et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément aux textes en vigueur, vous pouvez accéder à vos données personnelles, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement, en contactant notre association.
- (2) **Tarif réduit de 50% : soit 10 et 15 € pour les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes non imposables.**
- (3) Faisant foi pour votre adhésion, et pour laquelle vous devrez être à jour de cotisation afin de pouvoir prendre part à nos activités, ainsi que de participer à l'assemblée générale conformément à nos statuts (disponibles sur simple demande).